



DECISION MODIFICATIVE 1

2018

**BUDGET PARC D'ACTIVITES DE LA
VOIE ROMAINE**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n. 1 - Budget Annexe Parc d'Activités Voie Romaine

Date de transmission de l'acte : 03/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2018

Numéro de l'acte : 34 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-241800507-20180625-34-BF

Date de décision : 25/06/2018

Acte transmis par : Florence PERRIN

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. décisions budgétaires

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 25 JUN 2018 à 18 HEURES					
Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents (dont suppléants)	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
52	38	0	3	18 juin 2018	18 juin 2018

Présents : Pascal BLANC, Aymar de GERMA, Daniel BEZARD, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN, Corinne SUPLIE, Daniel GRAVELET, Robert HUCHINS, Denis POYET, Bernard BILLOT, Catherine VIAU, Véronique FENOLL, Philippe MERCIER, Nathalie BONNEFOY, Marcella MICHEL, Philippe MOUSNY, Danielle SERRE, Bénédicte BERGERAULT, Annie MORDANT, Frédéric CHARPAGNE, Eric MESEGUER, Irène FELIX, Marie-Hélène BIGUIER, Gérald FRAGNIER, Kevin GUEGUEN, Hugo LEFELLE, Lylian LASNIER, Valérie CHEVALIER, Françoise CAMPAGNE, Olivier ALLEZARD, Emmanuel DUMARCA, Mireille GARON, Rémy CORBION, Roland GOGUERY

Suppléante :
M. Alain MAZÉ, excusé, est remplacé par Mme Marie-Paule CARRÉ

Absents : Catherine PELLERIN, Yannick BEDIN, Olivier PERRIN

Pouvoirs :
Rodolphe BESTAZZONI donne pouvoir à Denis POYET
Benoît CHALON donne pouvoir à Danielle SERRE
Marie-Odile SVABEK donne pouvoir à Annie MORDANT
Pierre-Antoine GUINOT donne pouvoir à Philippe MERCIER
Martial REBEYROL donne pouvoir à Philippe MOUSNY
Christelle PRENOIS donne pouvoir à Frédéric CHARPAGNE
Audrey SITTLER (DI PRIMA) donne pouvoir à Véronique FENOLL
Agnès SINSOULIER donne pouvoir à Hugo LEFELLE
Paulette PIETU donne pouvoir à Olivier ALLEZARD
Jean-Pierre DOHOLLOU donne pouvoir à Irène FELIX
Nadine MOREAU donne pouvoir à Roland GOGUERY

M. Kevin GUEGUEN et M. Hugo LEFELLE sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 7.1.2 Décisions budgétaires

- 34 -

Décision modificative n° 1 - Budget Annexe Parc d'Activités Voie Romaine

Président de séance : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les délibérations n° 19 et 30 du 21 juin 2013 approuvant l'affectation des résultats 2012 du budget annexe Parc d'activités Voie Romaine et le budget supplémentaire pour 2013 ;

Vu la délibération n° 18 du 3 avril 2018 approuvant le budget primitif du budget annexe Parc d'Activités de la Voie Romaine ;

Vu l'avis favorable de la Commission Économie, Finances, Prospective, Contractualisation, Promotion du Tourisme du 11 juin 2018 ;

Considérant que comme chaque année, après l'approbation du Compte Administratif (CA) de l'exercice écoulé, un projet de décision modificative est soumis au vote du Conseil Communautaire.

S'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

1. Intégration des résultats 2017

Réglementairement, le projet de décision modificative n° 1 a pour principal objet de reprendre les résultats antérieurs.

Ainsi, il est proposé :

- d'intégrer le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2017 : 693 156,35 €,
 - d'intégrer le résultat de clôture de la section d'investissement déficitaire : - 333 166,40 €.
- Conformément au principe de l'équilibre budgétaire des budgets annexes de zones, ce déficit ne donne pas lieu à virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

2. Correction des réserves antérieures affectées en investissement

Le principe de l'équilibre budgétaire des budgets annexes de zones d'activités s'apprécie en prenant en considération les spécificités de la comptabilité de stocks. Même si la section d'investissement présente un déficit au 31/12 de l'année, il n'y a pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068) ; le besoin de financement étant temporaire dans l'attente de la vente des terrains aménagés.

Or, il s'avère qu'après constatation des résultats fin 2012, lors du budget supplémentaire 2013, il y a eu une affectation en réserves d'investissement pour un montant de 314 072,59 €. Il y a donc lieu de reprendre l'excédent de fonctionnement capitalisé figurant au compte 1068 en investissement par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- en dépenses d'investissement : mandat au 1068 (chapitre 040) pour 314 072,59 €,
- en recettes de fonctionnement : titre au 7785 (chapitre 042) pour 314 072,59 €.

3. Autres ajustements

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes :

- suppression du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement) : - 78 000 €,
- inscription des opérations de constatation de sortie des stocks dans le cadre de la cession de la dernière parcelle de terrain commercialisable :
 - x en dépenses de fonctionnement : + 725 238,99 €
 - x en recettes d'investissement : + 725 238,99 €,
- Il résulte de ce qui précède que l'excédent minimum prévisionnel de ce budget fin 2018 serait de 359 989,95 €. Cette somme est inscrite au chapitre 67 – dépenses exceptionnelles.

4. Synthèse

Le projet de décision modificative n° 1 se synthétise donc comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	Report à nouveau		693 156,35
	Restes à réaliser 2017		
	Propositions nouvelles	1 007 228,94	314 072,59
	<i>Total mvts réels</i>	<i>359 989,95</i>	
	<i>Total Mvts d'ordre</i>	<i>647 238,99</i>	<i>314 072,59</i>
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 007 228,94	1 007 228,94
Investissement	Solde d'exécution 2017	333 166,40	
	Restes à réaliser 2017		
	Propositions nouvelles	314 072,59	647 238,99
	<i>Total mvts réels</i>		
	<i>Total Mvts d'ordre</i>	<i>314 072,59</i>	<i>647 238,99</i>
	TOTAL INVESTISSEMENT	647 238,99	647 238,99
TOTAL GENERAL	1 654 467,93	1 654 467,93	
	<i>dont mvts réels</i>	<i>693 156,35</i>	<i>693 156,35</i>

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter cette décision modificative n° 1 concernant le budget annexe Parc d'activités de la Voie Romaine qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

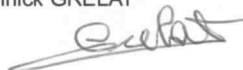
- à hauteur de 1 007 228,94 € pour la section de fonctionnement,
- et 647 238,99 € en section d'investissement.

M. Gérard SANTOSUOSSO rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
adopte la question à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le - 3 JUIL. 2018
Affichage du - 2 JUIL. 2018

Pour le Président et par délégation
La Responsable du Secrétariat des Assemblées
Annick GRELAT



Fait à Bourges, le 26 juin 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Gérard SANTOSUOSSO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- BOURGES PLUS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24180050700121

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BOURGES-MUNICIPALE

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : ZAC PARC VOIE ROMAINE (4)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires Délibération n°21 du 07/12/2015.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 007 228,94	314 072,59
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 693 156,35
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 007 228,94	1 007 228,94

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	314 072,59	647 238,99
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 333 166,40	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		647 238,99	647 238,99

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 654 467,93	1 654 467,93
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	78 000,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		78 000,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	359 989,95	359 989,95	359 989,95
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		78 000,00	0,00	359 989,95	359 989,95	437 989,95
023	Virement à la section d'investissement (5)	78 000,00		-78 000,00	-78 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		725 238,99	725 238,99	725 238,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		78 000,00		647 238,99	647 238,99	725 238,99
TOTAL		156 000,00	0,00	1 007 228,94	1 007 228,94	1 163 228,94

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 163 228,94
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	78 000,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		78 000,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		78 000,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	78 000,00		314 072,59	314 072,59	392 072,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		78 000,00		314 072,59	314 072,59	392 072,59
TOTAL		156 000,00	0,00	314 072,59	314 072,59	470 072,59

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	693 156,35
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 163 228,94
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	333 166,40
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	78 000,00		314 072,59	314 072,59	392 072,59
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	78 000,00		314 072,59	314 072,59	392 072,59
	TOTAL	78 000,00	0,00	314 072,59	314 072,59	392 072,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	333 166,40
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	725 238,99
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BOURGES PLUS - ZAC PARC VOIE ROMAINE - DM - 2018

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	78 000,00		-78 000,00	-78 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		725 238,99	725 238,99	725 238,99
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		78 000,00		647 238,99	647 238,99	725 238,99
TOTAL		78 000,00	0,00	647 238,99	647 238,99	725 238,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	725 238,99
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	333 166,40
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	359 989,95	0,00	359 989,95
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		725 238,99	725 238,99
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-78 000,00	-78 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		359 989,95	647 238,99	1 007 228,94

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 007 228,94
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	314 072,59	314 072,59
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	314 072,59	314 072,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	333 166,40
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	647 238,99
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	314 072,59	314 072,59
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	0,00	314 072,59	314 072,59

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	693 156,35
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 007 228,94
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	725 238,99	725 238,99
021	Virement de la sect° de fonctionnement		-78 000,00	-78 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	647 238,99	647 238,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	647 238,99
---	-------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	78 000,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	78 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		78 000,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	359 989,95	359 989,95
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	359 989,95	359 989,95
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		78 000,00	359 989,95	359 989,95
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>78 000,00</i>	<i>-78 000,00</i>	<i>-78 000,00</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>725 238,99</i>	<i>725 238,99</i>
71355	<i>Variat° stocks terrains aménagés</i>	<i>0,00</i>	<i>725 238,99</i>	<i>725 238,99</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		78 000,00	647 238,99	647 238,99
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		78 000,00	647 238,99	647 238,99
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		156 000,00	1 007 228,94	1 007 228,94

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 007 228,94
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	78 000,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	78 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		78 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		78 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	78 000,00	314 072,59	314 072,59
71355	Variat° stocks terrains aménagés	78 000,00	0,00	0,00
7785	Excédent invest. transféré cpte résultat	0,00	314 072,59	314 072,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		78 000,00	314 072,59	314 072,59
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		156 000,00	314 072,59	314 072,59

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	693 156,35
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 007 228,94
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	78 000,00	314 072,59	314 072,59
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	314 072,59	314 072,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	314 072,59	314 072,59
	Charges transférées (9)	78 000,00	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	78 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		78 000,00	314 072,59	314 072,59
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		78 000,00	314 072,59	314 072,59

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	333 166,40
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	647 238,99
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	78 000,00	-78 000,00	-78 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	725 238,99	725 238,99
3555	Terrains aménagés	0,00	725 238,99	725 238,99
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		78 000,00	647 238,99	647 238,99
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		78 000,00	647 238,99	647 238,99
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		78 000,00	647 238,99	647 238,99

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	647 238,99
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	392 073											392 073
Total dépenses de l'exercice	392 073	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	392 073
RAR N-1 et reports	333 166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	333 166
Total cumulé dépenses d'investissement	725 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	725 239
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	725 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	725 239
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	725 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	725 239

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	1 085 229	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 000	1 163 229
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 085 229	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 000	1 163 229
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	392 073	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 000	470 073
RAR N-1 et reports	693 156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	693 156
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 085 229	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 000	1 163 229

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).




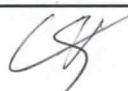
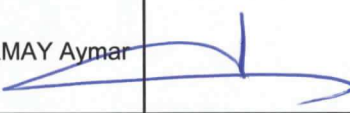
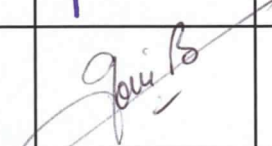
(2) Ou biens de la structure intercommunale.





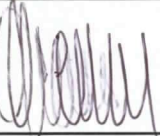
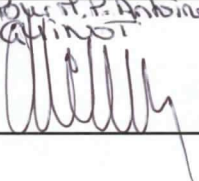

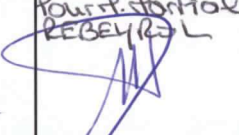

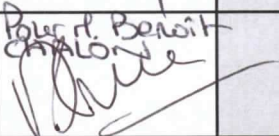

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

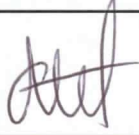
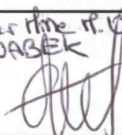




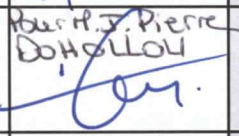
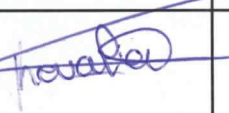
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUN 2018**


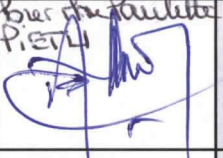



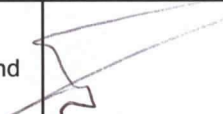
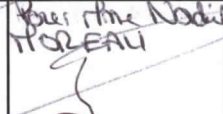
DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES VOIE ROMAINE

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	Émargement par procuration	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants	Émargement par procuration
BOURGES	BLANC Pascal					
BOURGES	FENOLL Véronique	VF	Pour Mme Audrey SITTIER			
ANNOIX	MAZÉ Alain	Excusé		CARRÉ Marie-Paule		
ST MICHEL DE VOLANGIS	POYET Denis		Pour M. Rodolphe BESTAZZONI	CARON Frantz		
ST JUST	BESTAZZONI Rodolphe	Excusé, a donné pouvoir à M. Denis Poyet		PORTIER Jacqueline		
LE SUBDRAY	SUPLIE Corinne			MOREAU Sylvie		
PLAIMPIED-GIVAUDINS	BARNIER Patrick			GUILLAUMIN Béatrice		
TROUY	SANTOSUOSSO Gérard					
ST DOULCHARD	BEZARD Daniel					
MARMAGNE	de GERMAY Aymar			JACQUET Annie		
ST GERMAIN DU PUY	BAUDOUIN Marie-Christine					
LA CHAPELLE ST-URSIN	BEUCHON Yvon	Yvon				
BERRY-BOUY	GOIN Bernadette			CHALOPIN Jean-Pierre		

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	Émargement par procuration	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants	Émargement par procuration
MORTHOMIERS	GRAVELET Daniel			MILLET Pascal		
ARÇAY	HUCHINS Robert			LELONG Coralie		
VORLY	BILLOT Bernard			LEFEBVRE Corinne		
LISSAY-LOCHY	VIAU Catherine			DELRUE Emmanuel		
BOURGES	MERCIER Philippe		Pour M. P. Antoine GUINOT 			
BOURGES	BONNEFOY Nathalie	L1				
BOURGES	CHALON Benoît	Excusé, a donné pouvoir à Mme Danièle SERRE				
BOURGES	MICHEL Marcella	Michel				
BOURGES	MOUSNY Philippe		Pour M. Martial REBEYROL 			
BOURGES	SVABEK Marie-Odile	Excusée, a donné pouvoir à Mme Annie FORDANT				
BOURGES	GUINOT Pierre-Antoine	Excusé, a donné pouvoir à M. Philippe PERCIER				
BOURGES	PELLERIN Catherine	Absente				
BOURGES	REBEYROL Martial	Excusé, a donné pouvoir à M. Philippe Mousny				
BOURGES	SERRE Danièle		Pour M. Benoît CHALON 			
BOURGES	BERGERAULT Bénédicte					

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	Émargement par procuration	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants	Émargement par procuration
BOURGES	MORDANT Annie		Pour Mme H. Vobbe SUABEK 			
BOURGES	CHARPAGNE Frédéric		Pour Mme Christelle PRENOIS 			
BOURGES	PRENOIS Christelle	Excusée, a donné pouvoir à M. Frédéric CHARPAGNE				
BOURGES	MESEGUER Eric					
BOURGES	SITTLER Audrey	Excusée, a donné pouvoir à Mme Véronique FENOLL				
BOURGES	GUEGUEN Kévin					
BOURGES	LASNIER Lylian					
BOURGES	BEDIN Yannick	Absent				
BOURGES	FRAGNIER Gérald					
BOURGES	BIGUIER Marie-Hélène					
BOURGES	LEFELLE Hugo		Pour Mme Agnès SINSOULIER 			
BOURGES	FELIX Irène		Pour M. J. Pierre DOHOLLOU 			
BOURGES	SINSOULIER Agnès	Excusée, a donné pouvoir à M. Hugo LEFELLE				
LA CHAPELLE ST-URSIN	CHEVALIER Valérie					
ST DOULCHARD	CAMPAGNE Françoise					

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	Émargement par procuration	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants	Émargement par procuration
ST DOULCHARD	ALLEZARD Olivier		 Pour Mme Paulette PIETU			
ST DOULCHARD	PIETU Paulette	Excusée, a donné pouvoir à M. Olivier ALLEZARD				
ST DOULCHARD	DUMARÇAY Emmanuel					
ST DOULCHARD	GARON Mireille					
ST DOULCHARD	PERRIN Olivier	Absent				
ST GERMAIN DU PUY	CORBION Rémy					
ST GERMAIN DU PUY	DOHOLLOU Jean-Pierre	Excusé, a donné pouvoir à Mme Irène FELIX				
TROUY	MOREAU Nadine	Excusée, a donné pouvoir à M. Roland GOGUERY				
TROUY	GOGUERY Roland		 Pour Mme Nadine MOREAU			

ARRETE - SIGNATURES


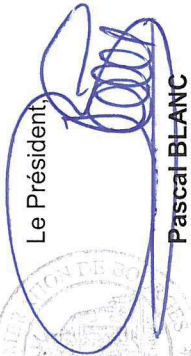
Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres présents : 38
Nombre de membres votants : 49
Nombre de suffrages exprimés : 49
VOTES : Pour: 49
 Contre: 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 18 Juin 2018

Présenté par le Président
A Bourgesle 25 Juin 2018
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
A Bourgesle 25 Juin 2018

Les membres, (voir document annexé)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture, le - 3 JULI. 2018 et de la publication le - 2 JULI. 2018
A Bourges, le 27 Juin 2018


Le Président,

Pascal BLANC